

SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

BULLETIN MUNICIPAL N°16 2020

Le Mot du Maire

 $\it C$ 'est avec beaucoup d'émotion mais aussi une grande fierté que je m'adresse à vous pour ce premier bulletin municipal.

Être Maire c'est un très beau mandat, c'est pour moi le mandat de la proximité, du contact et de l'action concrète. C'est une responsabilité lourde mais exaltante. Cependant je ne suis pas seule, j'ai toute une équipe pour m'accompagner, me seconder et me soutenir. Cette équipe a déjà montré son engagement et elle a le désir de mettre ses compétences, son énergie collective au service de notre village. Beaucoup d'entre nous sont nouveaux mais accompagnés par 3 élus sortants qui nous enrichissent de leur expérience. Vous pouvez avoir confiance et être certains de la compétence de ceux qui sont là maintenant pour vous servir.

La responsabilité que je porte impose une certaine humilité et la prise en compte de ce que les équipes précédentes ont réalisé. La continuité de certains projets nous parait indispensable et nous ne voulons pas défaire pour le plaisir de refaire, ni faire table rase du passé. Cependant nous apporterons notre pierre à l'édifice pour le développement de notre commune et nous reconsidérerons certains projets.

Je tiens à rappeler que la démocratie c'est le débat, je veillerai personnellement à ce que la libre expression soit garantie lors des réunions publiques. Je serai attentive aux remarques, aux propositions et aux critiques constructives.

Enfin, je voudrais vous remercier toutes et tous de nous avoir accordé votre confiance. Nous sommes au travail et malheureusement la situation sanitaire ne nous a pas encore permis de vous en rendre compte. Les commissions sont en place et fonctionnent avec un travail rigoureux, efficace et organisé.

Je sais que je peux compter sur le professionnalisme et l'expérience des employés communaux qui sont avant tout au service de la population et qui font partie intégrante de l'équipe.

Pour terminer je rappellerai nos engagements:

- Être disponible et à votre écoute pour recevoir et répondre à vos demandes ;
- Vous consulter sur les sujets qui vous concernent avant de prendre des décisions ;
- Gérer avec rigueur les finances publiques. L'argent que la commune dépense ou investi est le produit de nos impôts, nous devons donc le dépenser au mieux ;
- Nous n'oublierons pas que nous sommes élus pour être à votre service et permettre une vie harmonieuse à chacun d'entre vous.

Une première réunion publique, ouverte à tous les habitants de la commune, sera organisée le mercredi 4 novembre à 18 h à la salle des fêtes (sous réserve des contraintes sanitaires).

Christine BOUCLIER BEAUCHET

TRAVAUX : voirie, bâtiments, ouvrages d'art EAU / INCENDIE / ASSAINISSEMENT	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (T) DEQUIER Gérard (S) VILLARD Michel (S)		
RESPONSABLE DES EMPLOYES COMMUNAUX	POLLET Bernard (T)		
FORET / SENTIERS / AGRICULTURE ENVIRONNEMENT	VILLARD Michel (T) SAMSON Julien (T) POLLET Bernard (S) MILLE Sébastien (S) BOUCLIER BEAUCHET Christine (S) DUPONCHEL Magali (S)		
ESPACE BELLEDONNE	VILLARD Michel (T) MILLE Sébastien (S)		
GARANTS BOIS AFFOUAGE	VILLARD Michel (T) MILLE Sébastien (S) BOILEAU Daniel		
FINANCES / BUDGET APPEL D'OFFRES MARCHES OUVERTURE DES PLIS	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (T) MILLE Sébastien (T) VILLARD Michel (T) BERARD Olivier (S) DEQUIER Gérard (S) POLLET Catherine (S) VILLARD Dominique (S)		
AFFAIRES SCOLAIRES / RPIC EPIERRE-ST PIERRE	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) BERARD Olivier (T) DUPONCHEL Magali (T) POLLET Catherine (S) SAMSON Julien (S) VILLARD Dominique (S)		
CCAS (AIDE SOCIALE)	BOUCLIER BEAUCHET Christine BERARD Olivier POLLET Catherine VILLARD Dominique LATARD Marie-Pierre		
LOCATION ET SUIVI SALLES D'ANIMATION ET COMMUNALE FETES ET CEREMONIES (intendance)	DEQUIER Gérard (T) POLLET Catherine (T)		
COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL	BOUCLIER BEAUCHET Christine BERARD Olivier POLLET Catherine SAMSON Julien VILLARD Michel		

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	SAMSON Julien (T) DEQUIER Gérard (S) LEFEVRE Mélanie (S) VILLARD Dominique (S)
REFERENT DEFENSE	SAMSON Julien
RELATION ET COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (T)
A.A.C.A	MILLE Sébastien (T) DUPONCHEL Magali (S)
S.I.A.E.P	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (T) DEQUIER Gérard (S) VILLARD Michel (S)
ОТ	MILLE Sébastien (T) DUPONCHEL Magali (S)
SPM	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) VILLARD Michel (S)
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (S)

Le personnel communal

- Secrétariat de mairie : Jérôme BERLIOZ (Administratif / Finances / Etat-civil / Urbanisme / Ressources Humaines, ...)
- Services techniques : Fabrice MANCHON et Jérôme POMMIER (Entretien des espaces verts et des bâtiments / Déneigement, ...)



Sommaire

Finances	5
Travaux et vie communale	8
Rétrospective et brèves	9
Civisme	15
Regroupement pédagogique Epierre - St Pierre de Belleville	17
Environnement	18
Animations / Vie Associative	23
Etat civil 2019/2020	27
Santé	28
Vie pratique	29
Services	35
A retenir !!	37



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Commune				
	Fonction	nnement	Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	524 720.00 €	333 493.42 €	235 715.00 €	149 171.99 €
Recettes	331 757.00 €	386 276.80 €	336 781.00 €	147 926.57 €
Excédent / Déficit		192 962.90 €		-101 065.54 €
Année 2017		192 902.90 €		-101 005.54 €
Résultat	245 746.28 € -102 310.96 €			
Excédent global	143 435.32 €			

BUDGET 2020

Les budgets ont été votés à l'unanimité et s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	131 200.00 €
Charges de personnel	87 100.00 €
Atténuations de produits	47 000.00 €
Autres charges gestion courante	21 300.00 €
Subventions aux associations	3 850.00 €
Charges financières	15 532.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	2 000.00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	148 899.00 €
Total	456 881.00 €

_	Recettes	Montant
	Produits des services	35 800.00 €
	Impots et taxes	262 296.00 €
	Dotations et paticipations	0.00 €
	Autres produits de gestion courante	15 350.00 €
	Résultat reporté ou anticipé	143 435.00 €
	Total	456 881.00 €

<u>Investissement</u>

Montant
0.00 €
26 000.00 €
65 000.00 €
40 600.00 €
35 799.00 €
102 311.00 €
269 710.00 €

Recettes	Montant	
Total des recettes financières 107 813		
Total des recettes d'équipement 13 000		
Total des recettes	148 899.00 €	
d'ordre d'investissement	140 099.00 €	
Total	269 710.00 €	

TAXES 2020

Les taux des taxes 2020 délibérées par le Conseil Municipal sont les suivants :

Taxe Foncière Bâti	16.71%
Taxe Foncière Non Bâti	70.33%

Site Internet

www.saintpierredebelleville.fr

Pour toute suggestion ou idée d'article, n'hésitez pas à nous contacter par mail à la mairie : <u>mairie@saintpierredebelleville.fr</u> ou <u>mairiestpierre2@wanadoo.fr.</u>

Travaux et vie communale

Après une longue période d'arrêt due à la crise sanitaire, les travaux engagés ont repris progressivement début mai. Les actions habituelles de printemps ont été faites avec retard, qu'il s'agisse des tontes de bordures, de fleurissement du village. Le site de l'arbre de la mémoire a été finalisé avec le semis de la pelouse après une période de sécheresse.

Dès le début de notre mise en fonction, outre les travaux déjà prévus comme le changement d'une borne incendie, la réparation de vitre à la salle des fêtes après dégradation, nous avons dans l'urgence mis en sécurité le pont de la Combe avec du bois fourni gracieusement par Michel JEANNOLIN.

Nous sommes attentifs à l'image accueillante de notre village, c'est pourquoi un grand travail d'élagage et taille de haies a été réalisé autour du lac de la Corbière, du stade de foot et du terrain de pétanque. Il en a été de même, pendant l'été, des alentours de l'église. La mise en éclairage

du clocher est prévue et l'arrivée du courant au pied de l'église vient tout juste d'être terminée.

Un gros chantier va s'ouvrir courant octobre : l'alimentation en eau de Belleville et du Chatelet en coordination avec le SIAEP. Ce réseau sera enterré. Il a été décidé de procéder en même temps à l'enfouissement des réseaux secs et de prévoir l'arrivée de la fibre à partir de 2023.

La réfection de la toiture de la mairie sera remise au budget 2021 avec une partie isolation.

D'autres projets sont d'ores et déjà à l'étude comme :

- La dernière tranche d'enfouissement des réseaux de la rue des fontaines et alentours (avec notamment la prévision de la fibre),
- L'aménagement paysager du rond-point avec appel à projet auprès des jeunes (une rencontre aura lieu d'ici la fin d'année 2020 avec Madame le Maire),
- Un endroit accessible à nos jeunes, pour se distraire, ou tout simplement être ensemble,
- Des travaux de peinture et d'entretien sur les différents bâtiments communaux seront effectué par les employés municipaux en période hivernale.
- Un système de vidéosurveillance de la commune.

Une réflexion sur les éléments sécuritaires est commencée: pose d'un défibrillateur, bornes incendie, réserve incendie au Chatelet, pose de miroirs aux croisements de routes à mauvaise visibilité; recensement des arbres en situation de danger le long de la route des Teppiots avec avis aux propriétaires concernés pour en prévoir l'abattage.

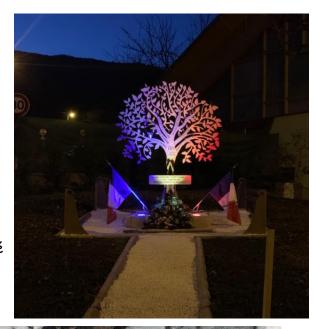
Rétrospective et brèves

ARBRE DU SOUVENIR

L'inauguration du nouveau monument aux morts a lieu le 14 mars 2020 sur la place de la mairie en mémoire des Corbiérains morts pour la France :

- BRUN Henri
- LAMBERT Henri
- POLLET Achille
- VERNAY Eugène
- POLLET François
- ROSTAING Charles
- BOUCLIER Elie

Cet édifice remplace celui du cimetière et a été réalisé par l'entreprise de ferronnerie d'art « AU COUP DE MARTHOD ».





Devant cet arbre, leur anonymat disparaît.

Leurs noms gravés racontent la triste histoire du XX' siècle», indiqualt Mme le Maire «souhaitant qu'aucun autre nom ne les rejoigne sur ces branches.»

L'Instant de Mémoire arrivait avec le premier et émouvant «Appel des Morts pour la France»:

1914-1918

- Eugène Louis VERNAY, soldat au 97ème RI, (†1914), à Saint-Nicolasles-Arras dans le Pas-de-Calais. Il avait 34 ans
- Charles Albert ROSTAING, soldat au 297ème RI, (†1915), à Thann dans le Haut-Rhin, dans sa 35ème année.
- Henri Auguste BRUN, chasseur au 13ème BCA (†1915), à l'Hartmannswillerkopf dans les Vosges. Il allait avoir 21 ans.
- Achille François POLLET, sergent au 97ème RI, (†1915), à Souchez dans le Pas-de-Calais. Lui avait 28 ans.
- François Louis POLLET, chasseur au 70^{ane} BC, (†1916), à Maurepas dans la Somme. Il avait 32 ans.



 Étienne Henri LAMBERT, soldat au 99ème RI, (†1917), à Vitry-le-François dans la Marne, à tout juste 20 ans.

1939-1945

 Élie BOUCLIER, adjudant, chef de groupe de la 2ème compagnie du bataillon A.S. Basse-Maurienne, fut fusillé le 25 août 1944, à Aiguebelle Savoie. Il n'avait que 38 ans.

Le dépôt d'une gerbe et une minute de silence concluaient la cérémonie. Avec l'aimable concours des sources de Madame le Maire, MM. Raphaël SANDRAZ, Laurent DEMOUZON, Paul DIMIER et SGA/Mémoire des Hommes.

(Photos HLD pour ARM 2 Savole)

Tout contact à : arm-2savoie@laposte.net

Le Secrétaire Général de l'ARM des 2 Savoie, M. Hervé LÉONARD

SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE

Ils posèrent les bases du combat Covid



Réunis devant l'Arbre de la Mémoire, récemment inauguré à l'initiative des conseillers sortants, élus et acteurs patriotiques "corbiérains" ont réaffirmé leur credo dans les libertés et le respect des valeurs républicaines.

a nouvelle place de "L'Arbre de la Mémoire" a reçu une petite mais concernée délégation d'élus et représentants patriotiques, vendredi matin. Aux côtés du porte-drapeau, Jean-Michel Chamberod, du maire sortant Joëlle Chourgnoz, du 1er adjoint sortant, Élie Bouclier, de Christine Bouclier-Beauchet, futur maire, le président des Anciens Combattants Paul Dimier exprimait la reconnais-

sance de la collectivité à « toutes celles et ceux qui ont fait le sacrifice suprême pour garantir nos libertés ». À l'heure du confinement et de la privation de mouvement, le message revêtait une intensité toute particulière.

« En 1945 furent posées les bases d'un système de protection sociale et de santé publique qui nous permet de lutter aujourd'hui contre un nouvel ennemi, invisible mais meurtrier », ajoutait le chef des exsoldats. Il accompagnait ensuite Joëlle Chourgnoz dans son ultime geste magistral: le dépôt d'une couronne de fleurs. Ceinte de son écharpe tricolore, l'édile prorogée invitait à observer une minute de silence, sans néanmoins donner écho au discours du président Macron, considérant le mot davantage de la responsabilité du ministre des Armées.

Raphaël Sandraz

SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE

Le nouveau conseil attentif à des "temps de rencontre"



Les "nouveaux" élus municipaux ont engagé leur première initiative participative lors d'un après-midi d'entretien et de fleurissement du village, avant la tenue de réunions publiques, à l'automne.

peine installés autour de Christine Bouclier Beauchet, maire, Bernard Follet, 1er adjoint, Sébastien Mille, 2e adjoint, et Michel Vilard, 3e adjoint, ainsi qu'Olivier Bérard, Gérard Déquier, Magali Duponchel, Mélanie Lefevre, Catherine Follet, Julien Samson et Dominique Villard, ont entrepris une rencontre originale et parfumée à la fois. Le nouveau conseil municipal de Saint-Pierre-de-Belleville a en effet proposé à ses admi-

nistrés de participer au fleurissement du village. « Ce sont autant d'occasions de partage, de faire connaissance et de contribuer au bien vivre dans notre commune », apprécie le nouvel édile.

Christine Bouclier Beauchet a d'ailleurs décidé de tenir des permanences tous les mercredis de 16h à 18h en mairie afin de recevoir sans rendez-vous les porteurs de questions, de projets ou d'idées tandis que le secrétariat conserve; lui, ses horaires du mardi (16h-19h) et du vendredi (10h-12h). Cet esprit du "faire ensemble" devrait également guider l'organisation de réunions publiques à l'automne, en écho à celles qui ont favorisé l'éclosion d'une liste aux Municipales. « À nous d'engager des formes nouvelles de participation locale et de concertation citoyenne à travers des espaces de parole ouverts », indique Christine Bouclier Beauchet.

R.S.

EGLISE DE BELLEVILLE

La Maurienne d'hier à aujourd'hui

"La Maurienne d'hier à aujourd'hui" a pour objectif de créer des passerelles entre le passé et le présent. À l'aide de cartes postales anciennes et de photographies d'archives, cet espace est ainsi l'occasion de faire cohabiter ce qui fut et ce qui est.

Dans une époque qui prend l'habitude de passer d'un sujet à l'autre, qui ne prend plus le temps de rien, il est nécessaire parfois de s'arrêter une seconde sur ce qui nous entoure, sur celles et ceux qui nous entourent aussi. Toutes les semaines, donc, vous retrouverez ici des paysages, des communes, des lieux symboliques (ou pas) de toute la vallée. N'hésitez pas à partager avec nous vos archives ; mises en commun, nos mémoires sont les pièces d'un puzzle sur lequel il est toujours intéressant de se pencher.

Saint-Pierre-de-Belleville - L'église oubliée





est une belle église, magnifiquement située sur une butte en contrebas du hameau de Belleville. Depuis son presbytère le curé jouissait d'une vue splendide, mais dans cette commune pauvre il dut se battre pour faire maintenir le bâtiment en état. En 1856 Mgr Vibert lors de sa visite postorale, se réjouissait de quelques réparations. Insuffisantes peut-être puisqu'en 1872, le président de la Fabrique accusait le conseil municipal d'attenter à la santé du curé, vu l'état du bâtiment. Grâce à un emprunt la commune put faire exécuter des travaux en 1876 par l'entreprise Augustin Ballario d'Épierre.

Belleville était alors le chef-lieu de la commune ; c'est là qu'en 1864-1866 était construite une mairie-école. Mais avec l'industrialisation, l'activité glissait vers le bas et l'école de la Corbière allait prendre le pas sur celle du chef-lieu, qui ne le fut plus lorsque la mairie fut installée dans la plaine. L'église fut peu à peu délaissée, le cimetière transtéré à la Corbière en 1944. Le presbytère, malgré quelques travaux en 1987, risquait de s'écrouler et fut démoli en 2006, dégageant l'espace autour de l'église. Quelques vieilles tombes contribuent à l'émouvante sérenté du lieu. Hélas, le bel aspect extérieur de cette église est trompeur : à l'intérieur tout est à refaire et la tâche est immense ! C'est toutefois le but que s'est fixé l'association "Saint-Pierre-de-Belleville Patrimoine Vivant"...

Pierre Dompnier LMAESHISU1006

机排件起弹

histoire de l'église de Saint-Pierre-de-Belleville est bien mal connue. Dans "La Maurienne par les instituteurs" (1904) en lit: « construite en 1600 », mais le père Jean Prieur reste prudent en notant: « construite au XVII^e siècle sous le vocable de saint Pierre et saint Paul ».

En 1827 Mgr Billiet la trouvait « assez bien bâtie », et en 1856 Mgr Vibert appréciait sa belle structure et son autel principal remarquable par son retable. Celui-ci, ainsi que la chaire à prêcher, ont été classés Monuments historiques le 12 juin 1944.

Ce retable, hélas, la commune n'en a qu'une vieille photo pour le découvrir dans son état ancien. Le 29 janvier 1977, profitant de l'isolement du site, un visiteur a rempli une camionnette de tout ce qu'il a pu dérober : statues. statuettes, colonnes torses, balustres de table de communion, peintures, chandeliers, portes du tabernacle et du confessionnal... Et les malheurs ne se sont pas arrêtés là. Ses éléments démontés, ainsi que la chaire, ont été entreposés en 1987 à Chambéry, où il resterait deux tableaux, deux statues et deux colonnes.

Le reste, revenu dans la commune en 1991, était entreposé dans l'église Notre-Dame à Saint-Jean-de-Maurienne de 1993 à 1999, avant de revenir à Belleville, démonté et en triste état. Ce n'est qu'en 2018 qu'il a été à nouveau dépoussiéré. Reste aussi, en partie démonté, l'autel du Rosaire en marbre blanc d'Italie, fabriqué en 1870 par Boussan et Bouvas, marbriers à Bourg-Saint-Andéol, pour la somme de 760 francs or.

Quant à l'église, à nef unique avec deux enfoncements formant transept, on y accède par un portail en tuf abrité par un porche. Au-dessus de la porte on devine une inscription qui aurait dù dissuader le



Le retable, doré avec parcimonie mais magnifiquement sculpté, porte, sur l'une de ses pièces, la date de 1714.



La fenètre du chœur a été condamnée lors de la construction du retable. Quelques éléments de celui-ci sont entreposés autour de l'autel, le reste dans l'un des bras du transent.



Le porche abrite une très belle porte encadrée d'un portail de tuf surmontée de l'inscription : « Tremblez à l'approche de mon sanctuaire ».

voleur : « Tremblez à l'approche de mon sanctuaire ».

À gauche du narthex, sous la tribune agrandie en 1890, la cuve baptismale en pierre est flanquée d'un curieux puits de maçonnerie. Les trois travées de la voûte d'arête et les murs ont conservé queiques peintures du XIX° siècie. Un décor antérieur apparait sous les enduits dégradés

Entre Saint-Pierre-de-Belleville et son église, c'est une succession de paredoxes. Dans cette petite paroisse réputée très pauvre, la dorure à la feuille a été utilisée avec parcimonie sur le retable, mais la qualité du travail montre que l'on a fait appel à un excellent sculpteur.

En 1922 la toiture menaçant ruine, la commune avait suggéré de vendre le retable pour la réparer : elle le fit en 1923 grâce à la vente d'une coupe de bois.

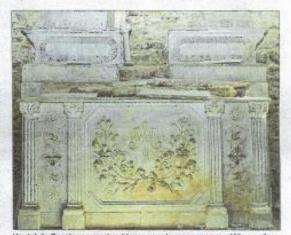
En 1987 la toiture, le clocher et le porche étaient réparés ; en 2000 c'était le tour des fenêtres et de la porte. Malheureusement, malgré l'intérét manifesté par le Conservateur départemental et l'ABF, elle ne fut pas retenue dans le contrat de restauration qui, en 1995, concerna les trois autres églises des Hurtières.

Trop éloignée du bourg, elle est considérée comme désaffectée, mais pas sur le plan religieux et parfois un prêtre y célèbre la messe. Et surtout l'association "Saint-Pierrede-Belleville Patrimoine Vivant" s'y intèresse! Stimulés par des jeunes d'une colonie de Troyes qui venaient régulièrement camper à Belleville et qui avaient fait des travaux de nettoyage en 2018, des habitants ont pris le relais. Mais la tâche est immense!

Le toit et les murs sont sains, à part quelques fissures, mais tous les enduits sont à refaire avant de réinstaller le mobilier. Cela dépasse largement les possibilités d'une association et d'une commune de 172 habitants.

Espérons que les services des Monuments Flistoriques s'y intéressent et rendent l'écrin qu'ils méritent à ces objets classés!

P.Dompnier



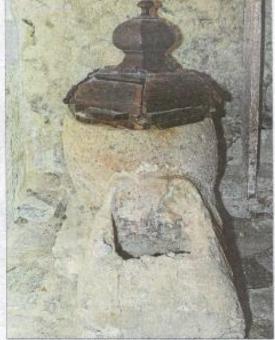
L'autel du Rosaire en marbre blanc, avec le monogramme AM pour Ave Maria.



Des angelots qui almeraient bien retrouver leur place sur un retable restauré...



Quelques médaillons subsistent comme celui-ci : un autel surmonté d'un ostensoir.



La cuve baptismale en pierre, précédée d'un puits en maçonnerie.

ESPACE BELLEDONNE

L'Espace Belledonne est une association créée en 1998 à l'initiative des élus du territoire pour :

- ✓ Défendre l'identité de Belledonne et soutenir les intérêts de la montagne ;
- ✓ Promouvoir le développement équilibré et concerté de la chaîne de Belledonne, respectueux des patrimoines et ressources;
- ✓ Œuvrer à l'élaboration d'un **projet de territoire** en concertation avec les élus et les acteurs du territoire prenant appui sur diverses études ;
- ✓ Initier et porter les **programmes de financements** nécessaires au développement du territoire ;
- ✓ Porter la voix de la montagne et représenter le territoire à l'extérieur ;
- ✓ Préfigurer la création du futur « Parc Naturel Régional de Belledonne ».

Une veillée culturelle était prévue à la salle des fêtes de Saint Pierre de Belleville le samedi 28 novembre 2020. Etant donné le contexte sanitaire actuel, la veillée sera probablement reportée.





Civisme



LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS EST INTERDITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Il est important de rappeler la responsabilité première du propriétaire du chien ou chat.

- <u>1 Selon l'article 1385 du Code Civil</u>, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.
- <u>2 Selon l'article R 622-2 du Code Pénal</u>, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe.
- <u>3 Selon l'article L 211-19-1 du Code Rural</u>, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.
- 4 Les propriétaires, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

<u>Dans tous les cas, les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'aboiements répétitifs et intensifs.</u>

LES CHATS:

Tout d'abord, sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique, vous pouvez consulter le Règlement Sanitaire Départemental de la Savoie. Si vous nourrissez les chats, ils continueront à revenir chez vous et vous encouragerez une augmentation de leur nombre. On peut comprendre qu'il est très difficile de



résister à l'envie de nourrir un chat surtout lorsqu'il est famélique.

Mais, si vous n'avez pas l'intention de le nourrir et de l'héberger pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, <u>sont autorisés aux horaires suivants</u> :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

« L'organisme humain ne s'habitue pas au bruit »

Pour le respect du voisinage et ainsi éviter les conflits inutiles, nous vous demandons de bien vouloir modérer les bruits (musique, cris de joie ou pas...)

dès que la nuit tombe.

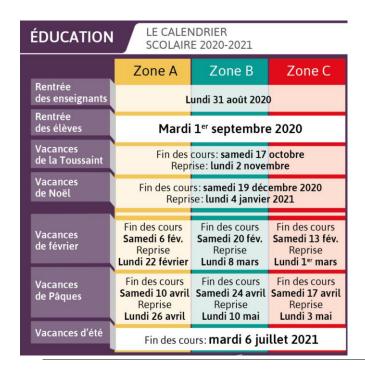
Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré

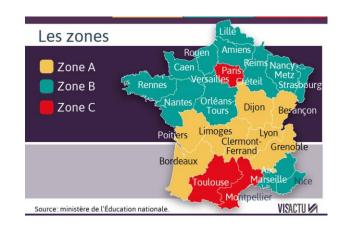
Epierre - St Pierre de Belleville

Cette rentrée de septembre 2021 est la deuxième rentrée scolaire effectuée dans la nouvelle école d'Epierre pour les enfants de Saint Pierre de Belleville.

Ce regroupement pédagogique permet aux enfants de bénéficier d'excellentes conditions de travail, d'un périscolaire et d'une cantine dans des conditions de sécurité sanitaire optimales.







Environnement

TRI SFLECTIF FT CONTENEURS SEMI ENTERRES

Les zones de dépôts des déchets domestiques sont les suivantes : à côté de la salle des fêtes, aux abords du lotissement « Le Pont de la Corbière », au parking du restaurant « le Saint Pierre » et au carrefour (Société MEGI).

La commune renouvelle son appel à la bienveillance de chacun afin d'éviter les incivilités trop souvent constatées : dépôt de sacs poubelles au pied des conteneurs, dépôts de cartons et de verres dans les poubelles « classiques », dépôts de gros déchets (électroménager, hifi, vêtements...) qui devraient être amenés à la déchetterie de Saint Léger...

Trier c'est bien Bien trier c'est mieux

VERRE

Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux

en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons. Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence,

d'ampoule, de vitre ou miroir, de pot de fleur.

EMBALLAGES & PAPIERS Uniquement des bouteilles et flacons en plastique,

briques alimentaires, cartons, emballages métalliques et papiers : magazines, journaux, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers. Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.

ORDURES MÉNAGÈRES Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et

de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost!

Si vous avez des encombrants, merci de contacter la mairie au 04 79 36 12 46. Nous centraliserons les demandes et fixerons un jour de ramassage.



COMPOSTAGE

Le compostage : une solution concrète de réduction des déchets au quotidien.

Epluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé ... c'est fou tout ce que vous pourriez déposer dans un composteur!

Depuis de nombreuses années, pour favoriser le compostage, le SIRTOMM propose une mise à disposition de composteur individuel et vous forme à son utilisation.

Vous habitez en appartement ? Pas de problème, le SIRTOMM avec le soutien de Compost'Action, peut également vous accompagner dans un projet de compostage partagé.

Sept sites de ce type ont déjà vu le jour en Maurienne. Sous l'impulsion d'habitants volontaires, des composteurs sont installés en pied d'immeubles, et entretenus collectivement par les utilisateurs.

Ces sites favorisent la réduction des ordures ménagères en détournant les déchets organiques de l'incinération, soit environ 30% de nos poubelles. Ils produisent aussi un engrais naturel et performant, le compost, utilisé par les usagers. Ils permettent enfin de prendre conscience du cycle de vie de la matière et favorise le lien social autour d'un projet environnemental commun. Alors, qu'attendez-vous ?

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Compost'Action :

Par mail à <u>info@compostaction.org</u> ou par téléphone au 06.95.30.00.12 <u>www.compostaction.org</u>





DFCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

<u>A NOTER</u>: pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).



ALERTE AU FRELON ASIATIQUE

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- ✓ Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- ✓ Les nids secondaires: visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- ✓ Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- ✓ En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

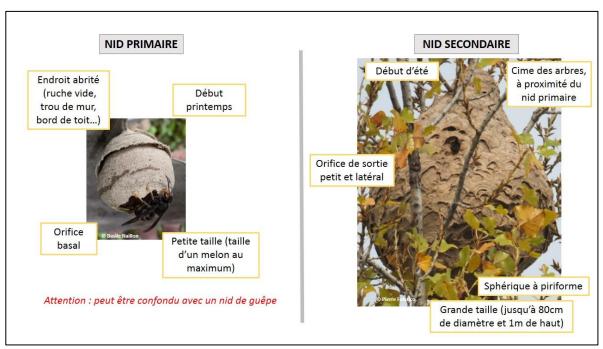
Section apicole GDSA Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles





Animations/Vie Associative

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Comité des Fêtes

Président : Léopold BONNEVIE

! NOUVEAUTE 2020 ! Espace Danse

Présidente : Rosette PESENTI

Bienvenue à l'association « Espace Danse » qui rejoint les associations communales en

cette année 2020.

L'Association de Chasse

Président : Sébastien BELLOT

Patrimoine Vivant Saint Pierre de Belleville

Président : Jean-Pierre BEAUCHET

Site internet: https://saint-pierre-de-belleville-patrimoine-vivant.simdif.com

Le Club Hurtibelle - Générations Mouvement

Président : Gérard BOURIOU

L'Association des Pêcheurs de l'Etana de la Corbière

Président : Jean-Pierre JEANNOLIN

L'Union Sportive du canton d'Aiguebelle Football

Président : Yves COLLOMB

<u>Une charte a été mise en place par la mairie pour l'utilisation des salles communales</u> par les associations.

AUTRES ASSOCIATIONS



L'AACA vous accueille dans le bâtiment Le Cairn,

Parc Rochette à Aiguebelle/Val d'Arc :

Lundi : 10h à 12h - 14h à 17h Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi et Jeudi: 9h à 12h - 14h à 17h

Tel: 04 79 36 37 27 - www.aacaiguebelle.com -

Pour les familles :

• Des activités très variées : sorties, visites, échanges autour de la parentalité, etc.

Pour les tout-petits et leurs parents :

• Un lieu d'accueil enfants parents itinérant « La Roul'Hotte » pour les 0-3 ans

Pour les enfants et les jeunes :

- Un accueil de loisirs « Les Aacaribous » pour les 4-11 ans
- Des activités jeunesse pour les 11-17 ans

Pour les + de 60 ans :



- Des activités variées : ateliers artistiques, conférences, visites, etc.
- Une salle mise à disposition le lundi après-midi (jeux de société)

Pour tous :

 Une Maison de Services au Public (accompagnement aux démarches administratives, aide à la recherche d'emploi et de formation,)

- Des cours de français écrit et oral
- Des cours d'informatique pour tous niveaux
- Des sorties culturelles et du cinéma
- Un groupe marche
- Des services pour les associations : prêt de matériel, accompagnement, formations

Des partenaires à votre écoute sur rdv :

- Mission Locale Jeunes (16-25 ans) (tel: 04 79 64 41 02)
- Conseillère économie, sociale et familiale de la CAF
- Point Info écoute familles (Tel: 04 79 62 61 18)
- Association Aider (formation pour adultes)



Porte de Maurienne

CŒUR DE VILLAGES, ENTRE LACS ET SOMMETS











ACTIVITÉS & LOISIRS / CULTURE & PATRIMOINE / ARTISANAT & COMMERCES / HÉBERGEMENT & RESTAURATION



www.portedemaurienne-tourisme.com

L'ACCORDERIE

Qu'est-ce qu'une Accorderie?

L'Accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. Elle développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, « les accordeurs ».

Comment cela fonctionne-t-il?

C'est un système d'échanges de services qui regroupe toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services. Chaque membre devient un Accordeur et met à disposition des autres ses



compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services : une heure de service rendu égale une heure de service reçu (jardinage, travaux, informatique, transport...).

Pour plus de renseignements, contactez l'Accorderie Porte de Maurienne :

Tél: 06.72.80.13.25

 $\textbf{Mail}: \underline{\textbf{arcensemble@accorderie.fr}}$



Etat eivil 2019/2020

NAISSANCE

 ✓ Siana, Martine, Jacqueline, née le 23/09/2019, de Angélique TERMIGNON et Paul ARNAUD-GODDET

DECES

- ✓ Adrienne VARD, le 9/11/2019
- ✓ Bruno PESENTI le 16/11/2019
- ✓ Léon FESTA le 16/12/2019
- ✓ Irène VILLARD, épouse JEANNOLIN le 01/05/2020
- ✓ Michel JEANNOLIN le 18/08/2020





COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOSVERNERSMET PRINTING-CONONAVIRUS

0800130000

(higher graduit)

Vie Pratique

Horaires d'ouverture de la mairie au public

La mairie est ouverte sur rendez-vous (masque obligatoire):

- le mardi de 16h00 à 19h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00.

Madame le Maire assure une permanence tous les mercredis de 16h à 18h et répond à vos demandes au 06.49.88.23.93.

☎: 04.79.36.12.46 **⑤** fax: 04.79.36.28.99

🗕 : mairie@saintpierredebelleville.fr



Bibliothèque intercommunale à St Georges d'Hurtières

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi de 17h00 à 19h00, Samedi de 10h00 à 12h00

L'inscription et le prêt sont gratuits.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léger

La déchetterie se situe sur la commune de St Léger. Les horaires d'ouverture sont :

- > le jeudi de 14h00 à 17h00
- > le samedi de 09h00 à 12h00

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne

Pour toute question concernant l'eau potable, merci de contacter le SIAEP Porte de Maurienne :

4 place de la Mairie 73220 Randens Tel : 04 79 65 28 26

Fax: 04 79 36 36 93

Mail: siaepportedemaurienne@yahoo.fr

Location Salle des Fêtes de St Pierre de Belleville

La location de la salle des fêtes est soumise à l'évolution du contexte sanitaire. Merci de vous rapprocher de la mairie pour connaître les possibilités de réservation.

Tarifs:

	Eté		Hiver	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Habitants de la commune	50 €	100 €	75 €	150 €
Résidents secondaires ou payant une taxe d'habitation ou foncière sur la commune	75 €	150 €	100 €	200 €
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune Associations du RPIC Epierre/Saint Pierre de Belleville Associations subventionnées par la commune	Gratuit			
Extérieurs : particuliers (mariages et baptême uniquement), associations,	150 €	300 €	175 €	350 €
Autres cas	Sur avis du Conseil Municipal			
Utilisation vaisselle	50 €			
Chèque caution	700 €			

Le règlement de caution et de location se fait à la prise des clés après avoir fait l'inventaire des lieux (paiement par chèque du nom du loueur obligatoire).

Le chèque de caution vous sera rendu par la Mairie à la remise des clés après vérification des installations, matériels, propreté de la salle, inventaire du mobilier et / ou vaisselle, bruit respecté...

En cas de dégradations, le conseil municipal fera effectuer les réparations à la charge du loueur.

Les locations sont à réserver soit à la Mairie aux heures d'Ouverture ou soit auprès du responsable de salle : Catherine POLLET :: 06.38.48.15.37

Règlement de location de la Salle d'animation

- ✓ Les locations ne se font qu'aux adultes,
- ✓ Le Conseil Municipal se réserve le droit de refuser une demande de location,
- ✓ La salle ne peut se louer plus de 3 mois à l'avance (sauf mariage),
- ✓ La capacité de la salle est de 150 personnes,
- ✓ Les locations ne sont pas acceptées pour des soirées organisées avec des mineurs seulement,
- ✓ L'autorisation d'ouverture de buvette est à présenter à la prise en possession des clés (bals, fêtes,... dont l'organisation incombe aux associations de la commune),
- ✓ Pour la location du samedi soir, les clés seront rendues au plus tard le dimanche à 09h.
- ✓ Le stationnement des véhicules est interdit sur le terrain de boules,
- ✓ Les poubelles seront rangées dans le conteneur situé derrière la salle,
- ✓ En cas d'animation musicale : tout bruit sera inaudible de l'extérieur à partir de minuit,
- ✓ La salle est rendue propre, avec le matériel rangé (chaises, tables, ...).
- ✓ Le mobilier (fauteuils couleur saumon, tables grises) ne devra en aucun cas sortir de la salle.

Gue faire en cas de séisme



Dans le cas du risque sismique, l'impossibilité de prévoir un séisme et d'alerter la population à temps limite les possibilités de mise en sécurité des personnes pendant la crise. Si les actions de prévention sont essentielles, la préparation à la gestion de crise reste indispensable pour sauver un maximum de vies et éviter une aggravation de la catastrophe. L'État et les collectivités territoriales ont le devoir d'organiser les moyens de secours nécessaires pour faire face aux crises. La population doit, elle, s'y préparer en s'informant des risques et en respectant les consignes à suivre avant, pendant et après une catastrophe.

	Consignes générales à respecter en cas de catastrophe	Consignes spécifiques
Avant	- Prévoir les équipements minimum de survie (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement). - S'informer en mairie : - des risques encourus ; - des consignes de sauvegarde et du signal d'alerte national. - Organiser : - le groupe dont on est responsable ; - discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement). - Simulations : - y participer ou les suivre ; - en tirer les conséquences et enseignements.	- Diagnostiquer la vulnérabilité au séisme de son bâtiment et, le cas échéant, le faire renforcer. - Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité. - Fixer les appareils et les meubles lourds. - Préparer un plan de regroupement familial.
Pendant	 S'informer : écouter la radio, les premières consignes sont données par Radio-France et les stations locales de RFO. Informer le groupe dont on est responsable. Penser aux personnes âgées et handicapées. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ne pas téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours). 	 Rester où l'on est: à l'intérieur: se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres; à l'extérieur: ne pas rester près des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminée, etc.); en voiture: s'arrêter et ne pas sortir avant la fin des secousses. Se protéger la tête avec les bras. Ne pas allumer de flamme.
Après	 S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités. Informer les autorités de tout danger observé. Apporter une première aide aux voisins. Se mettre à la disposition des secours. Évaluer : les dégâts ; les points dangereux et s'en éloigner. 	 Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous ou à côté des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,). Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble. Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses. S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis (qu'il y ait ou non retrait de la mer).

Vie Pratique

Version 1 du 25/05/2009



SAINT PIERRE DE BELLEVILLE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



RISQUES MAJEURS: LES REFLEXES



L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents moyens d'alerte :



La Sirène de Thermphos : elle émet un son caractéristique de 3 séquences d'1 minute 41 séparées par un intervalle de 5 secondes en cas de déclenchement du PPI de Thermphos ; elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi

Si vous entendez cette sirène, **confinez vous** et écoutez la radio 104.1 ou 105.3 FM

L'Avertisseur de Brume : un son continu de come de brume est diffusé

Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations orales qui vont vous être immédiatement diffusées avec l'Ensemble Mobile d'Alerte ou par oral





L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées

La Radio et la Télévision : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le 104.1 ou 105.3 FM



A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

	(traitement quotidien), vêtements de	Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.
-1	Barres énergétiques et eau, lampe de poche	Pensez à vos animaux domestiques

RECENSEMENTS

 Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule

Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

VENDEURS ET BAILLEURS

Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers
 La loi vous oblige à informer l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs Contactez la Mairie de Saint Pierre de Belleville Adresse électronique: mairiestpierre2@wanadoo.fr Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne: www.maurienne.fr Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs: www.prim.net

VOTRE MEMO PERSONNEL

Mettez y vos idées, vos numéros personnels importants, etc.

BELLEVILLE LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE

DANS TOUS LES CAS **Ecoutez la radio France** Bleu Pays de Savoie 104.1 ou 105.3 FM l'évolution de la situation Pour vous informer de









Leurs enseignants

Numéro d'urgence

européen 112

NUMEROS UTILES

NUMEROS D'URGENCE

Sapeurs Pompiers: Urgence Médicale :

Gendarmerie

Mairie de Saint Pierre de Belleville: 04 79 36 12 46 PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur





Dangereuses

Matières

Industriels ou

Accidents

Phénomènes

Séismes

Mouvements

Inondations Nant Bruant

de terrain

Météo

Nucléaires

Accidents











bâtiment le plus proche rapidement dans le

Enfermez-vous

lenseignez-vous

Si vous étes à l'intérieur,

Coupez le gaz

et l'électricité

enetres, soupirau

Fermez les portes

•रर

abritez-vous sous un

meuble solide









Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Ve fumez pas Ni flamme, ni étincelle

éloignez-vous des bâtiments

Si vous êtes à l'extérieur,

ocaux touchés

ni sur les ponts sur les berges

N'allez ni

Evacuez les

Soyez vigilants

Rentrez chez vous ouvertures et Fermez les les volets

Coupez le gaz et

l'électricité

de la zone dangereuse

eloignant du cours d'eau hauteurs en vous ARC: Gagnez les

Eloignez-vous

ocaux touchės Evacuez les

> sours d'eau SINON Montez à pied dans les étages

Eloignez vous du

TORRENTS

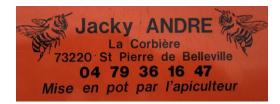
34

Services













M.E.G.I / Electricité générale

ZA Croisée des Routes 210 route des Templiers 73220 St Pierre de Belleville Tél : 04.79.44.12.49





Kinésiologie / Réflexologie craniosacrée

Stress, addictions, douleurs physiques, mal-être,...

Tous ces maux font parti de notre guotidien,

Pour pouvoir y faire face, notre corps a besoir d'avoir accès à 100% de ses capacités.

La kinésiologie et la réflexologie cranio-sacrée permettent de redonner au corps et à l'esprit un équilibre et d'affronter les épreuves du quotidien.

> Séances à domicile Kinésiologie 1h00 - 60€ Réflexologie cranio-sacrée 1h00 - 50 €

Nelly BERLIOZ 73220 St Pierre de Belleville 06.72.33.69.54 nbkinesiologie@gmail.com Nelly Berlioz Kinésiologie



DUPONCHEL Valérie

La Tanière de Libel Vente de minéraux /conseil / accompagnement mieux être 06.37.25.69.54

ROY Gilles / Menuisier Agenceur

301 route des Templiers 73220 St Pierre de Belleville

Tél: 06.64.09.77.25



Le Relais Parents Assistantes Maternelles:

Parc Rochette à Aiguebelle Contacts au 04.79.68.95.71

LATARD Marie-Pierre / Nourrice Agrée

734 rue des Fontaines 73220 St Pierre de Belleville

TEL: 04 79 71 93 72

REFFET Sandra / Nourrice agrée

116 route de la Corbière 73220 St Pierre de Belleville

Tél: 04 79 36 10 32

AUTRES SERVICES



CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les Conseillers Départementaux sont à votre écoute. Pour les contacter, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées :

Christiane BRUNET: ☎ 06 21 40 13 32 Olivier THEVENET: ☎ 06 31 96 60 18



112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROÉEN

15
SAMU: LE SERVICE
D'AIDE MÉDICAL URGENT

17
POLICE
SECOURS

18
SAPEURS:
POMPIERS

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR
PERSONNES SOURDES ET
MALENTENDANTES

Bulletin Municipal n° 16 - Saint Pierre de Belleville Conception / Réalisation / Publication : Mairie Saint Pierre de Belleville Ne pas jeter sur la voie publique